



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI	ARRIVEE LE	17 FEV. 2016	EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°			SEANCE DU 10 FEVRIER 2016

**Délibération N°2016/019**

**Date de convocation : 02 février 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 77**

L'an deux mille quinze, le 10 février 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Caillion-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (59 titulaires 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN

Vincent WAXIN

Yannick HERBET

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Francis LEBLON

Frédéric BRICOUT

Pierre LEVEQUE

Brigitte PRUVOT

Martine THUILLEZ

Gérard TAISNE

Jean-Claude GERARD

Karine ELOIR

Joëlle MANESSE

Pascal FOULON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Daniel BLAIRON

Henri QUONIOU

Axelle DOERLER

Mélanie DISIDER

Denise LESAGE

Jean-Félix MACAREZ

Jacques OLIVIER

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Guy BRICOUT

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Alain HAPPE (S)

Patrice BONIFACE

Annie DORLOT

Joseph MODARELLI

Janine TOURAINNE

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Daniel CATTIAUX

Jean-Marc DOSIERE

Daniel FIEVET

Agnés BERANGER

Laurence MONTEIRO-LOPEZ

Hubert DEJARDIN

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Bernard POULAIN

Alain RIQUET

Serge WARWICK

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Bruno MANNEL

Serge SIMEON

Louis COQUELLE(S)

Michel HENNEQUART

Didier BLEUSE

Maurice DEFAUX

Jean-Paul CAILLIEZ

Chantal WAYEMBERGE

**Membre(s) Excusé(s) (1) :**

Marie-Lise MARLIOT

**Membre(s) Absent(s) (8) :**

Alain GOETGHELUCK, Pierre LAUDE, Jean-Louis CAUDRELIER, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Augustine NOIRMAIN, Jean-Pierre RICHEZ.

**Membre(s) ayant donné procuration (7) :**

Virginie LEBERIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLIN à Régine DHOLLANDE, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Isabelle PIERARD à Annie DORLOT, Jacky DUMINY à Francis LEBLON, Véronique NICAISE à Jacques OLIVIER, Stéphane JUMEAUX à Maurice DEFAUX.

Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2016/019 - Objet : Crédit-bail immobilier - Opération de réhabilitation et d'extension du siège intercommunal / Aménagement du parking**

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée que par délibération n°2015/222, l'assemblée délibérante de la communauté de communes s'est prononcée en faveur de l'avenant au crédit-bail immobilier avec la société Bati-Lease dans le cadre du projet de réaménagement et d'extension du siège intercommunal.

Le crédit-bail a été signé entre les parties en date du 23 décembre 2015.

Monsieur le Président précise que l'avenant au crédit-bail prévoyait de régler les problématiques de stationnement sur le site existant par l'acquisition de parcelles voisines. Pour se faire, le crédit-bail, dans ses conditions particulières, fait mention de l'acquisition du terrain nécessaire à l'aménagement du futur parking. Les parcelles concernées figurent au cadastre de Caudry sous les numéros 663 et partie de la 131, situées en zone UC dans le PLU de Caudry.

La réalisation du parking est soumise à la règle des 60% d'espaces libres à respecter pour tout projet d'aménagement situé dans la zone UC. Pour y répondre, nous avons l'opportunité de faire l'acquisition sans surcoût de la parcelle 211 jouxtant la parcelle 131, avec accord préalablement obtenu de la société Bati-Lease.

Afin de ne pas enclaver la propriété voisine, la voirie permettra à la fois l'accès au parking et à cette propriété. Il est proposé que la communauté de communes fasse l'acquisition de l'emprise nécessaire à la création de la voirie à l'euro symbolique et qu'elle classe celle-ci dans le domaine de la voirie communautaire. La communauté de communes dispose en effet d'une compétence optionnelle en matière de voirie concernant « la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». Sont notamment considérées comme communautaires les voiries desservant les équipements communautaires existants ou à créer.

Bati-Lease, de son côté, aura à sa charge l'acquisition du reste de la parcelle (parkings et espaces verts).

Ceci exposé, il convient que la communauté de communes délibère à nouveau et autorise Monsieur le Président à :

- Inclure la parcelle 211 au crédit-bail sans surcoût financier pour la communauté de communes
- Inclure la future voirie d'accès du parking et de la propriété voisine dans le domaine de la voirie d'intérêt communautaire
- Procéder à l'achat de la voirie d'accès à l'euro symbolique et tout document afférent à cette affaire

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 12 février 2016 et de la publication  
Le 12 février 2016

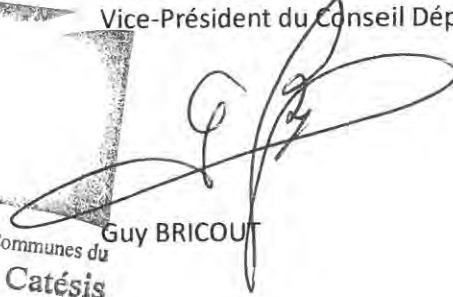
Pour expédition conforme  
Caudry, le 12 février 2016

Vu,  
Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental



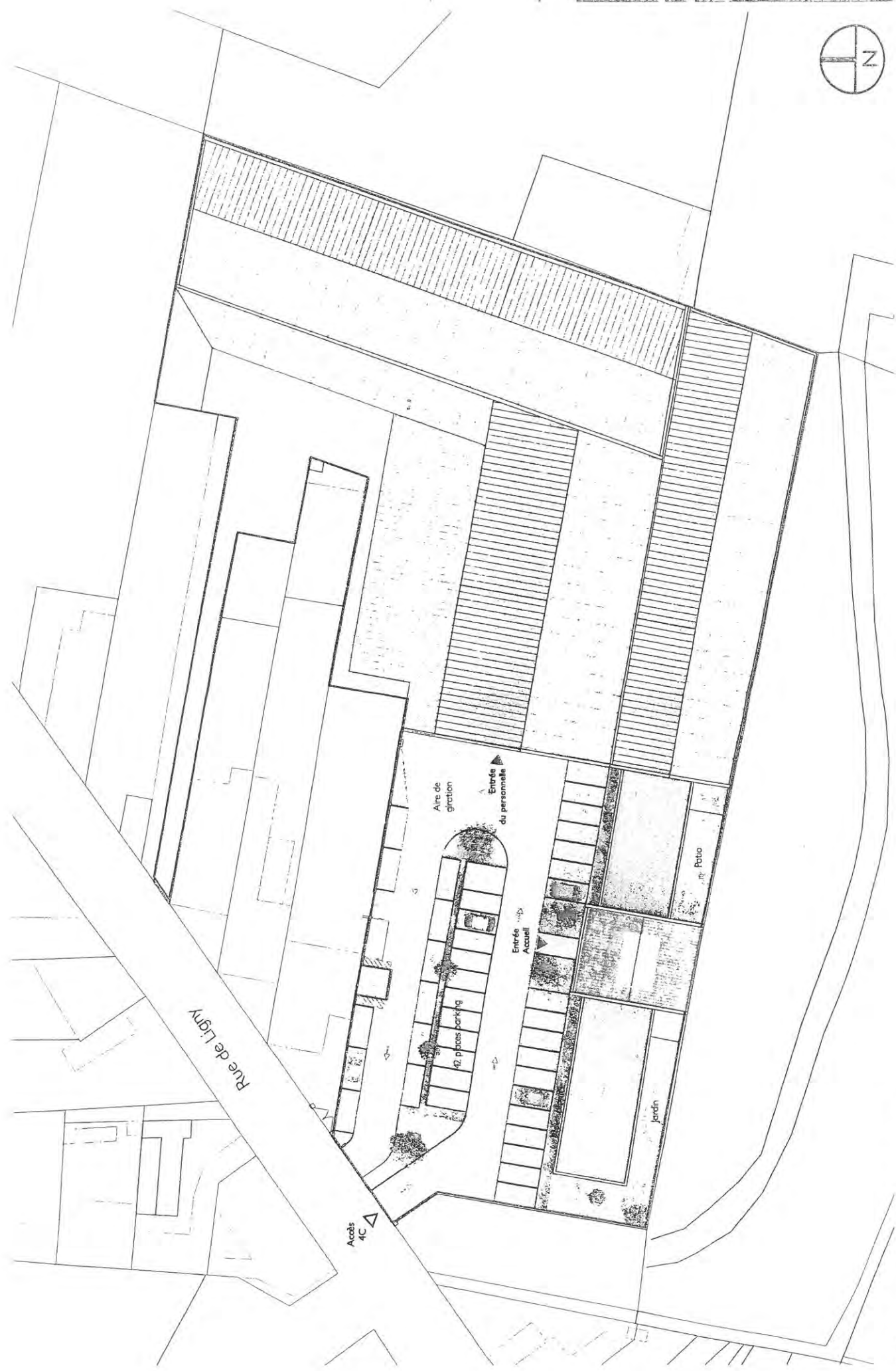
Guy BRICOUT



Guy BRICOUT

**IMPORTANT**

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Rue de Ligny

Accès 4C



0 5 10 20 m

Plan masse 1/1000<sup>e</sup>